



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE ET DE
L'ALIMENTATION



Melun, le 11 février 1998

Le Vétérinaire Inspecteur en Chef,
Directeur des Services Vétérinaires

à

Monsieur Antoine AUGÉ

Société SAPAR

Zone agroalimentaire la Bauve

77109 MEAUX CEDEX

N/Réf : CCM/MCA n° 169 98 SV 77
V/Réf : V/envoi du 9/02/98

Objet : Remise en état des parois.

Monsieur,

A l'étude du dossier que vous m'avez transmis, je suis en mesure d'apporter les appréciations suivantes.

- Les solutions 1 et 3 lesquelles pallient les défauts répertoriés par des méthodes fiables me paraissent devoir retenir un avis favorable de ma part.

- Par contre, il ne me paraît pas acceptable d'envisager la solution 2 car on dispose de peu de données sur la résistance des panneaux proposés pour être rapportés sur l'existant, et sur les possibilités de déformations ultérieures aggravées et dont l'origine en serait les panneaux existants déformés laissés en place et seulement masqués.

Pour des raisons d'hygiène et d'entretien correct, il n'est pas envisageable d'appliquer la solution 2 laissant trop peu de garanties d'intégrité des surfaces au fil du temps.

Il convient donc d'envisager la repose de panneaux neufs, dont l'épaisseur devra être bien étudiée en fonction des salles et de leur utilisation (cf. étude de définition des classes), pour éviter les déformations ultérieures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.-

Le Directeur des Services Vétérinaires,



C. CROCHET-MORIN

Services Vétérinaires de Seine-et-Marne
35 bis, rue Albert Moreau - 77000 MELUN - Tél. 01 64 10 43 50 - Fax 01 64 10 43 79
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt